

# SIA DU CHAPY

Compte-rendu de la commission syndicale  
Réunie en séance publique le mardi 28 février 2017 à 18h30  
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA

Séance ordinaire

Date de convocation : 21 février 2017

Date d'affichage : 8 mars 2017

**Présents titulaires :** Mmes Michelle MILLET et Marie-Claire ROBEZ-MASSON, MM Nicolas GINDRE, Denis GAILLARD, Alain ROLANDEZ suppléant d'Emilie RAFFIN et Joël GAUTHIER suppléant de Michel PRUVOT,

**Absents excusés :** Mme Emilie RAFFIN suppléé par M. Alain ROLANDEZ et Michel PRUVOT suppléé par Joël GAUTHIER,

**Présent suppléant :** M. Christian BIENMILLER,

Monsieur le Président présente monsieur Denis GAILLARD, élu de la commune de Les Molunes et notamment délégué au SPANC et au réseau d'eau potable, qui, dans le cadre de la nouvelle commune de Septmoncel Les Molunes vient d'être élu comme délégué titulaire au SIA du Chapy.

## 1) Installation du délégué titulaire de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes

Suite à la création de la commune nouvelle Septmoncel Les Molunes, le Président procède à l'installation de monsieur Denis GAILLARD nouveau délégué titulaire au SIA du Chapy, en remplacement de monsieur Joël DURIF. Au nom de tout le conseil syndical, il lui souhaite la bienvenue.

Marie-Claire ROBEZ-MASSON est nommée secrétaire de séance.

## 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2016.

En l'absence de commentaire le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3) Approbation du compte de gestion 2016

|                     | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------|----------------|----------------|--------------------|
| RECETTES            | 103 172,34     | 171 701,05     | 274 873,39         |
| DEPENSES            | 126 842,48     | 147 149,31     | 273 991,79         |
| EXCEDENT<br>DEFICIT | 23 670,14      | 24 551,74      | 881,60             |

|                | RESULTAT<br>CLOTURE 2014 | PART AFFECTEE A<br>L'INVESTISSEMENT 2015 | RESULTAT<br>EXERCICE 2015 | RESULTAT<br>CLOTURE 2015 |
|----------------|--------------------------|--|---------------------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | -6 979,65                | 0,00                                     | -23 670,14                | -30 649,79               |
| FONCTIONNEMENT | 181 991,35               | 8 659,65                                 | 24 551,74                 | 197 883,44               |
| TOTAL          | 175 011,70               | 8 659,65                                 | 881,60                    | 167 233,65               |

Le compte de gestion présente un total excédentaire de 167 233,65 €.

**Délibération votée à l'unanimité. N°392017 N°1**

#### **4) Approbation du compte administratif 2016**

Le président présente le compte administratif en séance :

##### **Section fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2016 sont de 147 149,31 € pour des recettes de 171 701,05 €, soit un excédent de 24 551,74 € qui cumulé avec le report de l'exercice antérieur de 173 331,70 fait ressortir un excédent de 197 883,44€.

##### **Section investissement**

Les dépenses d'investissements 2016 sont de 126 842,48 € pour des recettes de 103 172,34 € soit un déficit de 23 670,14 €, qui, cumulé avec le déficit de l'exercice antérieur de 6 679,65 € donne un déficit de 30 649,79 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente un excédent de 167 233,65 € :

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| section de fonctionnement : | 197 883,44         |
| section d'investissement :  | <u>- 30 649,79</u> |
| <b>Total :</b>              | <b>167 233,65</b>  |

M. Nicolas GINDRE, président, sort de la salle et monsieur Denis GAILLARD, doyen de l'assemblée, prend la parole afin de procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion sont identiques.

**Délibération votée à l'unanimité. N°392017 N°2**

#### **5) Affectation de résultat de l'exercice 2016 pour l'exercice 2017**

Le résultat de clôture 2016 s'élève à 167 233,65 €.

Les chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat sont :

- Un déficit d'investissement pour : 30 649,79 €,
- Un excédent de fonctionnement de 197 883,44€,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, la commission syndicale décide d'affecter ce résultat comme suit :

- en section d'investissement et en recette, au compte 1068 la somme de 30 649,79 €
- en section de fonctionnement et en recette ligne R002 la somme de 167 233,65 €

**Délibération votée à l'unanimité. N°392017 N°3**

## 6) Budget primitif 2017

Monsieur le Président présente le budget en séance avec :

|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TRANSFERTS | BUDGET TOTAL |
|----------|----------------|----------------|------------|--------------|
| RECETTES | 277 366,72     | 162 293,28     | 167 233,65 | 606 893,65   |
| DEPENSES | 246 716,93     | 329 526,93     | 30 649,79  | 606 893,65   |

En fonctionnement le montant est de 329 526,93€

En investissement le montant est de 277 366,72 €

Soit un budget total de 606 893,65€

La délibération sur le budget 2017 est votée à l'unanimité. N°392017 N°4

## 7) Questions diverses

### a)-Point sur les travaux 2017 vu avec la SOGEDO :

Les renouvellements prévus dans le contrat d'affermage 2017 sont :

- le changement de la sonde de mesure en canal de sortie,
- la maintenance sur le préleveur de sortie (qui a été démonté et nettoyé au mois de janvier dernier),
- le remplacement de la pompe n°1 au poste de relevage de Montépile,
- le renouvellement de l'armoire électrique du poste de relevage de La Frairie,
- le renouvellement de la pompe d'injection de chlorure ferrique avec l'ajout éventuel d'une pompe supplémentaire,
- le renforcement de la lame siphonide avec une proposition de financement partagé : prise en charge des fournitures par le syndicat et réalisation par la SOGEDO,

Les travaux 2017 pris en charge par le syndicat sont :

- la mise en place d'une télésurveillance sur le poste de relevage de La Frairie pour un coût de 2 900 €HT,
- la prise en charge des fournitures pour le renforcement de la lame siphonide pour un coût de 2 700 €HT,

Il est également proposé de modifier le plan de renouvellement (par simple courrier) afin de mettre en place un coffret 2 pompes pour garantir le traitement du phosphore et d'éviter les non conformités éventuelles (échange prévisionnelle dans le plan de renouvellement pour 7 500 €HT).

### b)-Rencontre avec l'entreprise Dalloz Lapidaires :

Suite à une rencontre entre l'entreprise Dalloz Lapidaires, SOGEDO et le syndicat du Chapy, concernant le taux de cuivre rejeté dans les effluents, il a été convenu de ré-effectuer des analyses au 15 mars prochain afin de vérifier le taux de rejet.

Dans un deuxième temps, une solution de traitement sera prise en concertation avec l'entreprise, Il pourra s'agir d'un traitement par filtre ou par centrifugation.

**c)- Lotissement le Gitalet-Septmoncel :**

Un curage du réseau eaux usées sera à prévoir en raison de la présence de graviers constatés dans certains regards (travaux à réaliser en concertation avec la mairie de Septmoncel Les Molunes).

**d)- Passage caméra :**

Pour faire suite aux problèmes de débordements des eaux usées en limite du lac de Lamoura courant février, le président propose de prévoir un passage caméra du chemin Michaud au collecteur principal qui comprend la traversée de route RD25 ; d'autre part, une rencontre avec les structures d'accueil touristique sera effectuée afin de vérifier le bon entretien des bacs à graisse suite à une présence de graisse dans le réseau constatée au moment des débordements de février.

Par ailleurs SOGEDO, n'étant à ce jour pas informé directement en cas de débordement, propose d'installer une poire de niveau raccordée à la télésurveillance du poste de relevage de la Combe du lac ce qui lui permettrait d'intervenir dans les meilleurs délais.

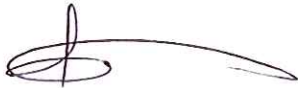
Pour information, suite à la condamnation du déversoir qui se trouvait au carrefour de la RD25 en direction de Lajoux le débordement s'effectue à proximité du bâtiment du lac.

**e)- Travaux réseau :**

Monsieur le président informe qu'au printemps, lors d'une prochaine réunion, les travaux des réseaux seront évoqués ainsi que la consultation de déshydratation des boues 2017-2019 par la Chambre d'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

La secrétaire,  
Marie-Claire ROBEZ-MASSON



Au registre, suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Joël GAUTHIER  
suppléant de Michel PRUVOT

Michelle MILLET

Le Président,  
Nicolas GINDRE



Alain ROLANDEZ  
suppléant d'Emilie RAFFIN

Denis GAILLARD